



# Syndicat National d'Apiculture

Fédération de Syndicats d'Apiculture Français

De la part du SNA et de l'Abeille de France

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA FONDATION NICOLAS HULOT

Paris, le 23 Juin 2016

### **Pesticides néonicotinoïdes : soulagée du maintien de l'interdiction en 2018, la Fondation Nicolas Hulot regrette l'introduction de possibles dérogations**

Cette nuit, les députés ont finalement voté l'interdiction au 1er septembre 2018 des pesticides néonicotinoïdes, - désormais qualifiés de « tueurs d'abeille » - à l'occasion de la 3ème lecture du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité.

Les députés ont ainsi pris une nouvelle fois leur responsabilité pour imposer l'interdiction dès 2018, seul signal susceptible d'imposer progressivement des alternatives à l'usage de ces produits dangereux pour les abeilles, l'environnement et la santé.

Toutefois la Fondation Nicolas Hulot regrette qu'à cette interdiction soit additionnée, jusque 2020, une possibilité de dérogation décidée sur arrêté ministériel alors même que les alternatives existent et que 2 années sont suffisantes pour faire sortir ces produits des fermes. D'autant que ces pesticides, à la grande rémanence, disparaîtront réellement des sols et des eaux seulement deux ans après leur interdiction.

Enjeu essentiel pour sauver les abeilles et les pollinisateurs, dont les populations décroissent dramatiquement, l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes a pris une place croissante dans les débats au cours du processus législatif. Depuis 2 ans, les parlementaires ont peu à peu admis l'urgence d'agir jusque, aujourd'hui encore, voter pour l'interdiction. Les débats se placent maintenant au niveau de l'échéance et des modalités.

La mobilisation des associations et des citoyens - 669 000 signatures remises jeudi dernier à Ségolène Royal - a contribué à faire pression sur les parlementaires et le gouvernement pour que soit décidée l'interdiction. Reste aujourd'hui à voir si, d'ici juillet, gouvernement et parlementaires sauront écouter jusqu'au bout les attentes des citoyens face à l'urgence sanitaire et environnementale et faire des abeilles le symbole d'une loi biodiversité inscrite dans son époque et apte à préparer l'avenir.

#### **Contacts :**

Denis Voisin, [d.voisin@fnh.org](mailto:d.voisin@fnh.org), 06 98 46 00 42

Amandine Lebreton, [a.lebreton@fnh.org](mailto:a.lebreton@fnh.org), 06 10 91 52 36

5, RUE DE COPENHAGUE 75008 PARIS - MÉTRO ROME-EUROPE - TÉL. 01 45 22 48 42 - FAX 01 42 93 77 85

BANQUE POSTALE PARIS17457-88 B 020 - SIRET 784 179 327 00035 - APE 9420 Z - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 00 784179327

Site Internet : [www.snapiculture.com](http://www.snapiculture.com) - E-mail : [abeille.de.france@wanadoo.fr](mailto:abeille.de.france@wanadoo.fr)